

De : Corinne Ruchat, conseillère communale  
A : Municipalité de Bassins  
Objet : Demande d'information sur la situation financière de la société « Piscine de Bassins S.A. »  
et incidences sur les comptes communaux

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Lors du Conseil du 26 juin 2018, la Municipalité dans ses communications, en référence au compte courant de la piscine dans les comptes communaux, nous a informé qu'une solution était recherchée pour je cite « sortir le lien entre la commune et la piscine » fin de citation. Elle nous promet également une information lors d'un prochain conseil.

Je saisi donc cette opportunité pour déposer cette interpellation, en vue d'obtenir des informations complètes et des réponses aux nombreuses questions que je me pose quant aux incidences de la situation financière de la société Piscine de Bassins S.A. sur nos comptes communaux.

Nous avons tous pu lire dans la presse régionale des articles dans lesquels notre Syndic explique notamment

- que la fréquentation de la piscine est en baisse,
- que des investissements pour un spa, hammam, jacuzzi devraient être étudiés pour améliorer son attractivité,
- qu'il reste plus de deux millions de dettes à payer,
- que la Commune de Bassins est actionnaire à 89%

Notre belle piscine, construite en 2004, a maintenant bientôt 15 ans. J'avoue n'avoir aucune connaissances techniques dans le domaine, toutefois on peut raisonnablement penser qu'une telle infrastructure demande non seulement beaucoup d'entretien, mais également des réparations pouvant très vite atteindre des sommes très importantes.

Si ce que la presse rapporte est correct ; ce que la Municipalité voudra bien confirmer ou corriger ; sans vouloir être trop alarmiste, je pense que les finances de la Commune de Bassins seront inévitablement impactées si Piscine de Bassins S.A. rencontre des difficultés financières.

Mes questions sont les suivantes :

1. La Municipalité peut-elle confirmer que la Commune de Bassins est actionnaire à 89% de Piscine de Bassins S.A. ?
2. Sauf erreur de ma part, le cautionnement de la Commune de Bassins en faveur de Piscine de Bassins S.A., s'élevé actuellement à CHF 2'980'000.00  
La Commune de Bassins va-t-elle encore se porter caution en cas de nouvel emprunt ?
3. Il me semble avoir lu dans une interview de Monsieur le Syndic Didier Lohri, que la société Piscine de Bassins S.A. n'a pas constitué de fonds de réserve pour le renouvellement des installations techniques. Elle n'aurait donc pas non plus les liquidités liées à un tel fonds. Est-ce que la Municipalité peut nous confirmer si cette information est correcte ?
4. La piscine fêtera ses 15 ans en 2019. Des frais d'entretien et de réparation importants sont-ils prévus dans les 5 à 7 ans à venir ?

Sachant que

- Piscine de Bassins a déjà pour plus de 2.5 millions de dettes,
  - qu'elle va devoir encore emprunter pour rembourser Frs 537'000 à la commune afin de solder son compte courant,
  - qu'elle n'a à priori pas de liquidités
  - qu'il n'existe à priori pas de fonds de réserve
- dans l'affirmative, comment et par qui ces dépenses vont-elles être financées ?

5. Je ne retrouve pas dans les comptes communaux de revenus clairement identifiés provenant de la piscine. Pourrait-on avoir à titre indicatif, le détail des revenus provenant de la piscine, tels que :
  - Dividende ? s'il y a eu une fois distribution d'un dividende ?
  - Vente d'eau ?
  - Taxes épuration ?
  - Vente d'énergie ?
6. Selon les Art. 696-697 CO, l'actionnaire a un droit de contrôle et d'information sur la gestion et les affaires de la société. J'estime que le Conseil Communal, en tant que représentant de l'actionnaire majoritaire qu'est la Commune de Bassins, est en droit de recevoir ces informations qui peuvent avoir une incidence sur les comptes communaux et sur les décisions que le Conseil pourra être amené à voter. Dans ce but, pourrait-on imaginer que le Conseil communal soit représenté lors de l'assemblée générale de Piscine de Bassins S.A. par un membre de la Commission des Finances par exemple ? ou par une commission ad hoc ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour les explications et réponses qu'elle voudra bien nous donner par écrit, lors d'un prochain conseil.

Corinne Ruchat

Bassins, le 24 septembre 2018